

SOMMIÈRES IL Y A CENT ANS

G. AUBURGER

Au niveau national l'année 1898 commence par la publication le 13 janvier dans le journal de Clémenceau, l'Aurore, qui fait campagne pour la révision du procès Dreyfus, d'une lettre ouverte de Zola au Président de la République (Félix Faure) sous le titre de "*J'accuse*".

"Voilà un an que le Général Billot, que les Généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose. Et ces gens-là dorment ! Et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !..."

Zola s'en prend nominativement aux ministres successifs, aux généraux de l'état-major, au bureau de la Guerre. Il accuse le Conseil de Guerre de 1894 "*d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète*". Il reproche à celui de 1898 "*d'avoir commis le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable*". L'écrivain conclut : "*qu'on*

ose me traduire en cours d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour. J'attends."

Les parisiens s'arrachent les numéros de l'Aurore tirés à 300 000 exemplaires. Zola est aussitôt poursuivi pour avoir diffamé les juges qui ont acquitté Esterhazy. Deux camps se forment: pour la révision, Clémenceau et la ligue des Droits de l'Homme ; contre la révision, contre Zola, pour l'armée, la ligue Antisémite, la ligue des Patriotes, le Petit Journal, le Gaulois, la Croix.

Le procès s'ouvre le 7 février dans une agitation extraordinaire. "*A la Seine, l'italien !*" crie la foule surexcitée. L'écrivain fait citer 200 témoins. Le 23 février Zola est condamné à un an de prison et 3 000 Francs d'amende. Le public crie "*Vive l'armée ! Vivent les généraux ! A mort les traîtres ! Mort aux juifs.*" Zola, amer, murmure : "*... ils veulent de la viande.*" Et part en exil.

Au mois d'août le Colonel Henry qui est accusé d'avoir fabriqué une lettre mentionnant Dreyfus, est interné au Mont-Valérien où il se suicide le lendemain.

Le 9 septembre décède à l'âge de 56 ans le poète Stéphane Mallarmé, auteur de "*L'après-midi d'un faune*" et de "*A Rebours*".

La grève générale des cheminots s'achève au mois d'octobre sur un échec total.

Au mois de novembre Charles Maurras crée le mouvement nationaliste et royaliste "*l'Action Française*" et publie une revue du même nom.

Le 26 décembre Pierre et Marie Curie, dans un hangar de la rue Chomond isolent le radium. Le même mois se tient à Paris le premier salon de l'automobile.

Nous ignorons si le procès Zola et les querelles entre Dreyfusards et anti-Dreyfusards ont un écho à Sommières. Les registres n'en font pas mention, mais ce serait étonnant que les clans, en ville, ne se soient pas affrontés à ce sujet.

Le Conseil municipal élu en mai 1896 est toujours en place et se réunit régulièrement sous la présidence de son maire Louis Jeanjean.

Les nouvelles écoles de garçons sont maintenant construites ; il s'agit de les équiper. Dans sa séance extraordinaire du 20 janvier, le Conseil "*considère qu'en construisant des nouvelles écoles il est du devoir des municipalités de les entourer de toutes les garanties possibles en vue d'assurer la sécurité des élèves appelés à les fréquenter*" et décide "*que le paratonnerre doit être compris dans ces garanties.*"

Dans sa séance ordinaire du 18 février, M. le maire expose "*que le projet scolaire prévoit l'installation d'une horloge sur la façade principale des bâtiments. Le moment est venu de s'occuper de cette question.*"

Le Conseil décide à l'unanimité de faire procéder à cette installation.

L'indemnité de logement des pasteurs s'élève à 376 francs pour l'année 1896 ; comme l'année précédente, elle est refusée, malgré une lettre de M. le Préfet qui *"peut être considérée comme une mise en demeure adressée en exécution."* En revanche, est votée une subvention *"au Comité chargé d'élever un monument à la mémoire des combattants de 1870 - 1871 et des Enfants du Gard morts pour la Patrie. La somme sera votée à la session de mai."*

En outre, le Conseil décide de mettre en adjudication le balayage de la ville. La mise à prix pour les offres au rabais est fixée à 1 600 francs.

Les problèmes scolaires préoccupent nos élus, car dans une séance extraordinaire en date du 11 mars, M. le maire expose au Conseil *"que, vu l'état d'avancement de la construction scolaire, il y a lieu de songer aux travaux de remblaiement des cours et préaux qui n'ont pas été compris au devis."*

Le Conseil Municipal décide que ces travaux feront l'objet d'une adjudication spéciale dont les conditions seront réglées dans un cahier des charges. *"Le remblaiement s'effectuera avec du tout venant du Vidourle ou tout venant similaire et le débris pierres de tailles à mettre au-dessous de la forme des cours, préaux, terrasses proviendra de la carrière de Pondres. Le chargement à cette dernière ne donnant lieu à aucune indemnité, le carrier s'étant engagé vis-à-vis de Monsieur le Maire à ne rien réclamer."*

Il faut aussi prévoir l'installation d'un calorifère pour le chauffage des écoles. Le moment est donc venu de s'occuper de cette question. *"Considérant que l'installation d'un calorifère nécessite des soins particuliers qu'on ne peut trouver que dans des maisons spéciales, fort éloignées de la commune, que le mode d'adjudication doit être écarté pour ne pas augmenter inutilement la dépense"*, le Conseil décide *"qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à traiter de gré à gré avec la maison qui lui présentera les meilleures garanties d'installation et d'économie de prix."* En ce qui concerne le calorifère dans une séance extraordinaire du 25 avril, c'est le système de chauffage à vapeur de MM. Bouchayet et Viallet, constructeurs de Lyon qui est retenu pour un prix de 4 000 francs. Les élus s'aperçoivent qu'il faut encore construire un égout collecteur sur une longueur d'environ 225 mètres et un mur de clôture le long de la rue contiguë aux nouvelles écoles.

Il est aussi question d'un projet de déviation du chemin de Grande Communication numéro 12 du Pont de Lunel à Sommières : *"Il serait très avantageux et fort utile pour la commune de Sommières, ainsi que pour plusieurs communes voisines, que la partie du chemin de Grande Communication n°12.....comprise entre la gare de Junas et celle d'Aubais fût dévié à partir de Gavernes à la gare d'Aubais, en passant par le chemin latéral à la voie ferrée"*.

Nous savons que ce projet parfaitement cohérent n'a jamais connu de suite. Le préfet refusera au mois d'octobre, prétextant que la commune de Sommières vient de s'imposer de lourds sacrifices pour la construction de son groupe scolaire.

Le chemin a servi pendant de longues années de raccourci entre Aubais et Sommières.

La série des séances extraordinaires se poursuit: au cours de celle du 24 mai Monsieur le Maire est autorisé à passer un bail à loyer avec Monsieur Burbas, capitaine de Cavalerie en retraite, demeurant à Montpellier, pour la ferme de l'enclos appelée chalet Saussine. Le loyer annuel est fixé à 400 francs, le bail établi pour 9 ans, résiliable après des périodes de trois ans.

Le compte de gestion du comptable au 31 décembre 1897 est approuvé dans la séance du 27 juin. Les recettes s'élèvent à 118 601,06 francs, les dépenses à 108 872,39 francs soit un excédent de recettes de 9 728,67 francs.

Le maire soumet à l'approbation le budget primitif pour 1899. Il se monte à 34 832,50 francs, mais comme il présente un déficit de 15 000 francs il nécessite une imposition extraordinaire pour insuffisance de revenu de 42 centimes.

Le secrétaire de Mairie reçoit toujours un traitement de 1800 francs, le receveur municipal 1129 francs, les gardes champêtres 2100 francs. L'entretien de la maison commune, de la maison d'école, de l'horloge, des églises, du temple, du presbytère, des halles et du marché, de l'abattoir revient à 1000 francs. Celui des cimetières, des aqueducs, des puits et pompes, des pavés et de la promenade à 1 600 francs. L'éclairage public est en augmentation de 200 francs (4700 francs). Le préposé de l'abattoir perçoit un traitement de 860 francs et le porteur de télégrammes 300 francs.

En ce qui concerne les écoles, la résidence des instituteurs occasionne une dépense de 1200 francs, le chauffage 450 francs, la caisse des écoles 650 francs.

Les fêtes publiques induisent une dépense de 500 francs.

Les élus, ne rechignant pas à se réunir un 15 août, c'est ce jour-là qu'ils se décident enfin à donner pouvoir à M. le Maire de traiter avec la Compagnie du gaz pour l'éclairage de l'Esplanade. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'éclairage de la promenade et des écoles, *"la Compagnie devra opérer dans un délai de un mois le changement des tuyaux actuels depuis l'avenue Émile Jamais, en passant par les quais jusqu'aux nouvelles écoles par des nouveaux tuyaux à dimensions supérieures."*

Les pasteurs n'ont vraiment pas de chance, puisque leur indemnité de logement leur est à nouveau refusée.

Un poste de concierge pour les nouvelles écoles est créé ; ce dernier percevra un traitement de 700 francs et sera logé gratuitement.

Tout semble prêt pour l'inauguration. Le 3 septembre, Monsieur le Maire *"demande au Conseil si après toutes les difficultés surmontées, après 10 ans d'efforts dépensés pour faire aboutir cette œuvre démocratique, il n'y aurait pas lieu d'accompagner la cérémonie d'inauguration, fixée au 2 octobre prochain d'une petite fête qui servirait à marquer la satisfaction qu'ont enfin les pères de famille d'envoyer leurs enfants dans un établissement digne de les recevoir et où se trouveront réunis les éléments indispensables de bonnes et*

fortes études : le bien-être et l'hygiène. La dépense qu'entraînerait cette fête serait de 2000 francs".

Accord général et invitation à Monsieur le Préfet à assister à cette inauguration et à rehausser par sa présence l'éclat des réjouissances publiques.

Quant à l'école des filles, au mois de novembre le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire des réparations nécessaires à l'éclairage.

Au vu de toutes ces délibérations nous constatons que le Conseil s'est réuni 11 fois, que la construction des nouvelles écoles des garçons a été la préoccupation première des élus, que les filles et les mères de famille ont été bien oubliées. Peu de travaux ont été exécutés en ville à cause des dépenses importantes faites pour l'éducation des jeunes Sommiérois. En cette année 1898 nous sommes évidemment loin de toute égalité de sexe !

La façon de procéder des élus paraît surprenante : on met au point pendant dix ans un projet de construction d'écoles pour les garçons, et à mesure de l'avancement des travaux, on s'aperçoit qu'il faut une horloge, puis un paratonnerre, un égoût, un mur, enfin l'éclairage. Ceci explique en partie la fréquence des réunions du Conseil municipal.

Voici pour comparaison, l'État Civil de 1898 et celui de 1997 (jusqu'au 30 novembre).

Année 1898 : Naissances 64 dont 36 garçons et 28 filles.
Décès : 81. Mariages : 21. Divorces : 1. Population de la ville :
3000 habitants.

Année 1997 : Naissances (hors Sommières) 30 dont 22
filles et 8 garçons. Décès : 48. Mariages : 11. Divorces : 11.
Population de la ville : 3 500 habitants.

Il y a un siècle, on se mariait beaucoup, on divorçait peu ;
les garçons étaient plus nombreux que les filles. On décédait
davantage.

Autres temps, autres mœurs.

Sources

GUERRA X. - *La France de la Troisième République* -
Culture, art, loisirs, Paris, 1971.

Archives Communales de la Ville de Sommières.

Registres des Délibérations du Conseil Municipal. Côte :
1 D 10.

Registres de l'État Civil.